



Syndicat Intercommunal
pour l'Aménagement Hydraulique
des vallées du Croult et du Petit Rosne

Le service public
de vos rivières

IDÉE EAU

JUIN 2017

46

POLLUTIONS INDUSTRIELLES : UNE HISTOIRE QUI DURE ?



PRISE DE VUE



Le Croult aux couleurs de l'automne, entre Garges-lès-Gonesse et Bonneuil-en-France.



Guy MESSAGER,
Président du SIAH et Maire Honoraire de Louvres

Chers lectrices, chers lecteurs,
J'ai le plaisir de vous proposer un nouveau numéro de notre revue « Idée Eau » qui se consacre, cette fois, plus particulièrement à un certain type de pollution : les pollutions dites « industrielles ».

Ces pollutions, intimement liées à des pans de notre histoire, ont largement conditionné l'état de nos cours d'eau comme vous pourrez le lire dans ces pages. Nous sommes aujourd'hui loin de la situation dramatique que nous avons connue dans le passé. Mais la qualité de nos rivières, le Croult et le Petit Rosne, est toujours tributaire de la capacité de certaines entreprises à maîtriser leurs rejets industriels. Il n'y a pas, comme on l'imagine, d'usines rejetant directement et volontairement leurs pollutions dans le Croult ou le Petit Rosne. Mais plutôt une multitude de micropollutions qui proviennent de moyennes et petites entreprises qui, faute de moyens humains, financiers ou techniques, parfois sans même en avoir conscience, vont indirectement polluer le milieu naturel. C'est la totalité de ces « petites » négligences qui va impacter fortement la bonne qualité nos rivières.

Nous vous présentons également dans ce numéro les actions qui sont développées par le SIAH, le service public en charge, entre autres, de la restauration de la qualité des cours d'eau. Une démarche qui se veut constructive voire collaborative pour accompagner et conseiller ces industriels vers une meilleure compréhension du rôle positif qu'elle peuvent tenir dans le retour au bon état écologique de nos rivières. Même si le SIAH agit quotidiennement sur le terrain pour chaque pollution identifiée, je suis convaincu qu'une approche préventive sera bien plus efficace. Autrement dit et sans jeu de mot, s'attaquer aux pollutions à la source.

Je vous souhaite une bonne lecture.

SOMMAIRE

	LE SAVIEZ-VOUS ? LE FLÉAU DES ESPÈCES INVASIVES	4
	PATRIMOINE L'EAU D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	5
	ACTUALITÉ	6/9
	POLLUTIONS INDUSTRIELLES UNE HISTOIRE QUI DURE ?	10/14
	POLLUTIONS INDUSTRIELLES BLOQUER LES POLLUTIONS À LA SOURCE	15/17
	VOUS ET L'EAU	18/19

Le SIAH Croult et Petit Rosne (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne) est un regroupement de 33 communes et 1 Communauté d'Agglomération dont les principales missions sont la lutte contre la pollution des eaux superficielles et la lutte contre les inondations. Depuis l'année 2000, le SIAH est certifié ISO 14001, pour la restauration durable de la qualité des eaux des rivières du Croult et du Petit Rosne, pour la réduction des risques d'inondations, pour une politique forte d'information et de sensibilisation sur le développement durable et pour une adaptation permanente aux exigences juridiques.

Idée Eau : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France

Directeur de la publication : Guy MESSAGER

Rédacteur en chef : Eric CHANAL

Rédacteurs : Elise DROZE & François QUADRI

Téléphone : 01 30 11 15 15 **Télécopie :** 01 30 11 16 89

E-mail : info@siah-croult.org

Impression : Pour préserver l'environnement, ce magazine est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.

Exemplaires : 115 000

Imprimerie : Champagnac ISSN 1635-4788

Conception graphique et mise en page : ACRV - www.acrv.fr

Photos : D.R. - Fotolia - SIAH

ASTREINTES 24H/24H - 7J/7J

Le S.I.A.H. met à votre disposition un répondeur d'astreinte. En cas d'urgence liée à un problème de pollution ou d'inondation, vous pouvez composer le : 01 39 86 06 07 et laisser un message précis sur le répondeur, sans oublier de bien spécifier vos coordonnées. Le répondeur automatique alertera immédiatement l'agent d'astreinte qui vous rappellera et prendra toutes dispositions pour donner suite à votre appel.

LE FLÉAU DES ESPÈCES INVASIVES

Avec ses 4 grandes zones géographiques (Atlantique, Continentale, Méditerranéenne et Alpine), la France est l'un des pays les plus riches en termes de biodiversité. Mais voilà, celles-ci sont menacées par de nombreuses espèces invasives.

Une espèce invasive est une espèce exotique introduite volontairement ou non dans un territoire qui se situe hors de son aire de répartition naturelle (zone délimitant la répartition géographique d'une espèce). Elle se multiplie de manière pérenne et nuit à la diversité locale. Cette notion s'applique à la flore mais aussi à la faune.



Frelon asiatique / Moustique tigre / Crapaud buffle
Renouée du Japon / Tortue de Floride / Perruche à collier

Le développement d'une telle espèce peut créer une vraie crise écologique.



LE SIAH EN GUERRE CONTRE LA RENOUÉE DU JAPON



La Renouée du Japon est une plante herbacée vivace originaire d'Asie orientale. Très invasive, cette espèce possède un mode de reproduction particulier : le clonage. Lorsqu'un pied de Renouée du Japon est arraché, il suffit d'un fragment laissé dans la terre pour qu'une nouvelle bouture voit le jour.

De plus, celle-ci possède une vitesse de développement très rapide, pouvant ainsi gagner jusqu'à 3 cm par jour. Eradiquant toute biodiversité autour d'elle, la Renouée du Japon ne cesse de conquérir de nouvelles terres. Le SIAH réalise actuellement plusieurs expériences dans le but de découvrir des solutions permettant de détruire ou du moins de ralentir l'expansion de cette espèce.



PATRIMOINE



L'EAU D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

LA MARE PAVÉE D'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Au 19^{ème} siècle, la plupart des villages étaient dotés d'une mare pavée, plus communément appelée gué, servant d'abreuvoir et de lave-sabots pour les animaux, de réserve d'eau en cas d'incendie, voire de piscine en période de canicule. L'apport en eau était assuré par un système de rigoles aménagées dans les rues du village et drainant les eaux pluviales vers le gué. Le pavement de pierre avait pour but d'empêcher les animaux de glisser sur le fond et d'assurer une meilleure étanchéité. Seul un très petit nombre de gués est parvenu jusqu'à nous, la plupart ont été démolis.

Ville d'Épiais-Lès-Louvres

La mare pavée
Au niveau du 9 rue du Manoir

ACTUALITÉS

MAI / JUIN 2017



ARNOUVILLE DES SENTINELLES DE L'ENVIRONNEMENT S'INSTALLENT À ARNOUVILLE

Le jeudi 11 mai 2017, Pascal Doll, Maire d'Arnouville et Dominique Céna, porte-parole de l'Association Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) ont inauguré un rucher nouvellement installé dans le bois des condos près de la célèbre ferme du même nom. Le Maire a ainsi signé la charte du programme « Abeille, sentinelle de l'environnement ® » qui vise à sensibiliser l'opinion publique sur le problème des abeilles dont la population décroît année après année. Certains produits phytosanitaires sont pointés du doigt comme responsable de cette extinction massive.



| Pascal Doll, Maire d'Arnouville et Dominique Céna de l'UNAF



| Sur la rive gauche les pieux en saule vont avec le temps s'enraciner et bourgeonner

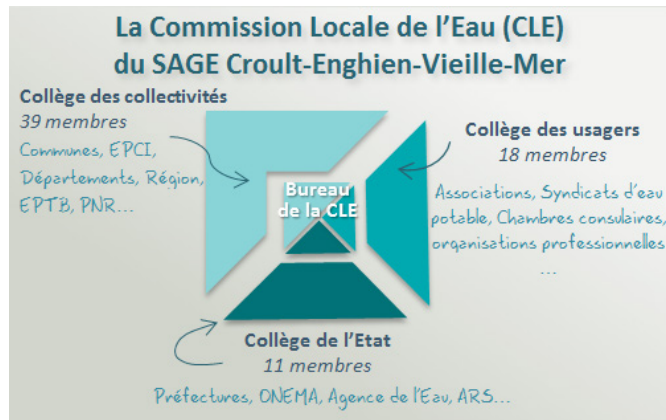
FONTENAY-EN-PARISIS RÉHABILITATION DU RU DU FOSSÉ-GALLAIS

Depuis la fin du mois d'avril, une opération de réhabilitation du ru du Fossé-Gallais a été initiée par la commune de Fontenay-en-Parisis qui a confié le suivi du chantier au SIAH. C'est par l'utilisation de techniques douces dites de « génie végétal » que ce petit cours d'eau a été réaménagé. L'objectif est ici de lutter contre le délitement du ru, notamment menacé par l'érosion qui provoque l'effondrement des berges dans le lit du cours d'eau. Des branches de saules sont utilisées, plantées à la base des berges. Celles-ci vont s'enraciner et ainsi stabiliser les berges. Une technique de « tressage » de branches plus fines, entre chaque pieu, crée également une sorte de solidification végétale des berges. En complément, une toile végétale (toile coco) est posée sur les berges. Cette toile,ensemencée de graines prêtes à germer, va fixer le matériau constitutif des berges et augmenter sa stabilité. L'avantage de ce type de dispositif naturel est qu'il favorise le développement de la flore et de la faune tout en jouant un rôle hydraulique.

SAGE CROULT ENGHIEIN VIEILLE MER

UNE CLÉ POUR LA PROTECTION DE L'EAU

Le 26 avril dernier s'est réuni pour la 9^{ème} fois la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Croult-Engghien-Vieille Mer (SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). Cette instance, composée d'élus, d'associations, de collectivités et des services de l'État a pour objectif d'harmoniser les actions menées dans le domaine de l'eau. Son emprise s'étend sur 450 km² soit 87 communes réparties sur les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise. La réunion du mois d'avril était consacrée à présenter la méthodologie permettant de recenser l'ensemble des zones humides présentes sur ce vaste territoire.



Cette étape de recensement est très importante car le résultat sera intégré au sein des documents qui constitueront le SAGE : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Ces deux documents, dont l'adoption est prévue par la CLE à l'été 2018, fixeront des directives spécifiques à l'eau et auront une portée réglementaire forte.

En effet, les documents d'urbanisme devront être compatibles avec le PAGD et le règlement sera « opposable aux tiers ».

Cela signifie que sur les secteurs les plus vulnérables du territoire (zones humides, abords de cours d'eau, aires d'alimentation de captage d'eau potable...), des règles spécifiques seront édictées et s'appliqueront à tout projet d'aménagement impactant la ressource en eau. Concrètement, il deviendra impossible d'implanter sur les secteurs sensibles, par exemple, une zone industrielle ou commerciale qui pourrait nuire à un cours d'eau ou une nappe phréatique.

Le PAGD et son règlement seront soumis à la consultation du public en 2018/2019 et devront donc être pris en compte dans tout projet d'aménagement ayant un impact sur l'eau.

SARCELLES

UNE MARCHE POUR LA RIVIÈRE

S'il est une association dynamique dans l'Est du Val d'Oise, c'est bien l'ASSARS, l'Association Sarcelloise de Sauvegarde et d'Aménagement des Rivières et des Sites. Celle-ci organise, tous les ans, une randonnée le long du Petit Rosne. Cette année, c'est la date du 21 mai qui a été choisie avec pour particularité d'associer la manifestation à la fête des fleurs du village. Il ne s'agit pas seulement d'une marche symbolique pour la sauvegarde de la rivière mais d'une vraie randonnée puisque le parcours total représente près de 6 km, effectué entre 7h30 et 12h30. La balade a été ponctuée de nombreuses présentations et commentaires au sujet de l'histoire de la rivière. L'après-midi les marcheurs ont pu se restaurer pendant le déjeuner champêtre au jardin public de Sarcelles Village pour ensuite visiter les quelques stands présents : Assars, Inven'terre, Don d'Organes et du Sang, Sport en Liberté, SIAH, etc.



Le Méandre du Petit Rosne renaturé en 2013, passage obligé de la randonnée

LOUVRES/GOUSSAINVILLE INONDATION : UN PAS DE PLUS VERS UNE MEILLEURE PROTECTION

Les bassins de retenue sont de discrets « creux » dans le paysage. Le plus souvent enherbés voire boisés, ces espaces se situent à l'amont de certaines zones sensibles en ce qui concerne le risque inondation. Traversés ou longés par un cours d'eau, ces bassins se remplissent à chaque pluie importante. Pour être plus précis, en cas de menace, le SIAH va forcer la rivière à déborder ici plutôt qu'ailleurs. C'est grâce à une vanne hydraulique qui selon son ouverture bloquera une plus ou moins grande quantité d'eau en fonction de la pluviométrie annoncée, que le bassin va jouer son rôle.

Le SIAH qui depuis plus de 20 ans aménage ces bassins aux prix de lourds investissements poursuit son action au fil des ans pour améliorer l'ensemble du dispositif : construction de nouveaux bassins, analyses des événements pluvieux et modélisation des flux hydrauliques, tests réguliers de situations de crise pour améliorer les comportements des équipes d'astreintes, etc. Ce que l'on appelle la télégestion fait partie de cette politique d'optimisation du dispositif.

La télégestion est un système de mesure et de motorisation des vannes, permettant de surveiller et d'agir à distance. En situation de crise, un élément crucial est la rapidité d'exécution des décisions ainsi qu'une vision précise, en temps réel, des masses d'eau dans les bassins.

Là où il faut de longues minutes pour qu'un technicien accède au bassin et ajuste manuellement la vanne, il n'en faut plus qu'une poignée pour en régler l'ouverture et connaître l'état du bassin minute par minute : niveau de remplissage, débits de la rivière en entrée et en sortie, etc.

Aujourd'hui près d'un tiers des bassins est muni de ce dispositif. L'objectif est d'étendre cette automatisation à l'ensemble des ouvrages de rétention. Le dernier sur la liste est le bassin de retenue dit du « Bois d'Orville » (situé en limite de Louvres et Goussainville). C'est au prix de plusieurs mois de travaux que cette « mise à jour » s'effectuera : les travaux ont débuté fin 2016 et se sont terminés en mai dernier. Le temps de construire un local technique qui accueillera les équipements électriques, communicationnels et informatiques, d'installer tous les équipements de motorisation de la vanne ainsi que les diverses sondes de mesure.

Des travaux indispensables à une meilleure gestion des masses d'eau de pluie. L'actualité nous rappelle hélas régulièrement, et peut-être de plus en plus souvent, l'impérieuse nécessité de conjuguer tous les moyens disponibles pour mieux faire face à un risque grandissant.



VEMARS

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DES EAUX PLUVIALES

Réduire le risque inondation sur un secteur de plus de 20.000 hectares est la mission que le SIAH, le service public en charge des rivières et des eaux usées, accomplit dans l'est du Val d'Oise. Les moyens mobilisés pour cela sont humains : une équipe d'astreinte qui intervient 24h/24h et 7/7j dès que des intempéries critiques sont détectées ; et techniques : alertes par images satellite, bassins de retenue, vannes hydrauliques motorisées, sondes de mesure, etc.

En complément de ces moyens, il est essentiel de régler certains problèmes d'infrastructure et de terrain. En effet,

au fil des ans, la structure des sols évolue, les communes se développent et de nouveaux usages (habitations, commerces, parkings, agriculture, etc.) sont créés. Ces modifications vont modifier sensiblement le ruissellement des eaux de pluie. Il est donc nécessaire d'adapter les dispositifs hydrauliques en place.

En 2016, une première phase de travaux a permis l'amélioration des fossés situés le long de la route de Plailly. La forte érosion provoquée par le ruissellement des eaux de pluie et des sédiments provenant des cultures situées

à l'amont, occasionnait l'accumulation des sédiments sur la chaussée ainsi que des coulées de boue, bloquant de ce fait la circulation. Les aménagements mis en place (stabilisation des fossés, installation de caniveaux traversiers, pose de bacs de décantation enfouis) ont permis de collecter et maîtriser les eaux de ruissellement, limiter leur vitesse d'écoulement ainsi que les dépôts des sédiments dans les fossés.

Dans la continuité de cette première phase, le SIAH va réaliser fin 2017 l'élargissement de la canalisation d'eaux pluviales par laquelle le ru de la Michelette transite. En effet, en période de pluie exceptionnelle, la canalisation actuelle ne permet pas de collecter l'intégralité du flux et finit par déborder. Située sous le passage piéton de la rue Léon Bouchard, elle sera remplacée par une canalisation de dimensionnement plus important sur une longueur de 30 mètres. En ce qui concerne le risque inondation, d'autres travaux sont envisagés dans les prochaines années. Le bassin de retenue dit « de la fosse aux boucs » va voir sa capacité de stockage accrue. Deux nouveaux bassins de retenue sont également à l'étude qui permettront d'augmenter la maîtrise des eaux de ruissellement respectivement du ru de la Michelette et du ru du Gué Malaye. Les dates de ces différentes opérations seront communiquées ultérieurement.

Sur Vémars, d'autres travaux vont commencer, cette fois-ci, pour remettre à neuf des canalisations vétustes transportant les eaux usées de la commune. C'est en premier lieu, à la mi-juin, plus d'un kilomètre de réseaux qui sera réhabilité par une technique dite de chemisage évitant d'avoir à ouvrir une tranchée. Puis, début juillet, 60 mètres de tuyaux vétustes seront remplacés au niveau de la rue du Gué Malaye. Cette dernière opération nécessite par contre le remplacement de la canalisation. Une tranchée sera donc nécessaire pour réaliser cette opération. Une réunion publique destinée aux riverains se tiendra prochainement.



Le ru de la Michelette, Vémars



L'un des étangs en cascade de Saint-witz

SAINT-WITZ

REPLACEMENT D'UN OUVRAGE DE RÉGULATION

Les étangs en cascade de Saint-Witz sont un magnifique site, propice à la balade, qui participe au charme évident de cette jolie petite commune située au nord-est du Val d'Oise. Mais ce que beaucoup ignorent est que ce site est également un outil important pour la réduction du risque inondation de par ses capacités de stockage des eaux pluviales. Le débit de l'eau, à la sortie de cette belle chaîne d'étangs, à l'aval donc, est normalement régulé par un « ouvrage de régulation » plus précisément une vanne hydraulique. Or celle-ci, après des décennies de bons et loyaux services, a sérieusement besoin d'être remplacée. Cette opération permettra d'optimiser la gestion des eaux, ce qui est toujours bon à prendre face à un risque inondation de plus en plus sensible sur l'est du Val d'Oise.



**POLLUTIONS INDUSTRIELLES :
UNE HISTOIRE QUI DURE ?**

Le destin des hommes a toujours été lié à celui de l'eau. Dans nos contrées, ce sont les rivières qui ont été le principal support au développement des sociétés humaines. Thermes, moulins, irrigation. Tout autant d'usages de l'eau qui ont permis un essor dans divers domaines tels que l'agriculture, l'économie, l'industrie, etc. Pendant des siècles, ce mariage de raison a permis de préserver les cours d'eau. Ceux-ci, utiles, étaient surveillés et entretenus naturellement par leurs usagers. Pourtant, l'avènement de la machine à vapeur à l'ère de la révolution industrielle puis l'apparition de l'eau courante ont changé la donne pour ne laisser aux cours d'eau que l'unique rôle d'égoûts à ciel ouvert. Depuis quelques années pourtant, un virage semble se dessiner pour qu'enfin les rivières soient réhabilitées.

LES HOMMES ET L'EAU, UNE HISTOIRE ANCIENNE

Le Croult, le Petit Rosne et les nombreux rus qui leur donnent vie ont été les alliés des hommes, aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire de cette région. Leurs eaux ont arrosé les cultures, abreuvé les familles, fourni du poisson ou permis son élevage. Les rivières ont également été sources d'énergie. Les moulins ont, pendant plusieurs siècles, utilisé l'énergie produite par l'écoulement de l'eau et transformée en force motrice pour moudre les grains de blé par exemple. Les moulins étaient l'un des piliers de l'économie au Moyen Âge. On en dénombre, à cette époque, 46 (40 sur le Croult et 6 sur le Petit Rosne).

Pourtant, durant cette période, certains problèmes pouvaient apparaître. Par exemple, l'utilisation de l'eau par les moulins réduisait le débit du cours d'eau avec pour conséquence une accumulation plus importante des sédiments en fond de rivière. L'envasement du cours d'eau pouvait, d'une part favoriser les débordements en cas de forte pluie (inondation) et d'autre part provoquer une stagnation des déchets organiques (pollution). À cette époque, en effet, les rivières permettaient d'évacuer, entre autres, une partie des déchets issus des latrines (toilettes).



La nécessité de disposer d'une rivière en bonne santé était donc capitale pour l'ensemble des activités qui en utilisaient l'eau. Les problèmes se résolvait assez rapidement et, au besoin, des ordonnances royales réglaient les conflits notamment en ce qui concerne l'entretien des cours d'eau. De plus, la population étant bien moins nombreuse qu'aujourd'hui, les pollutions pouvaient être largement assimilées et leur impact réduit par le milieu naturel lui-même.



POLLUTION INDUSTRIELLES :

UNE HISTOIRE QUI DURE ?

LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE OU L'APOLOGIE DE LA DÉNATURATION

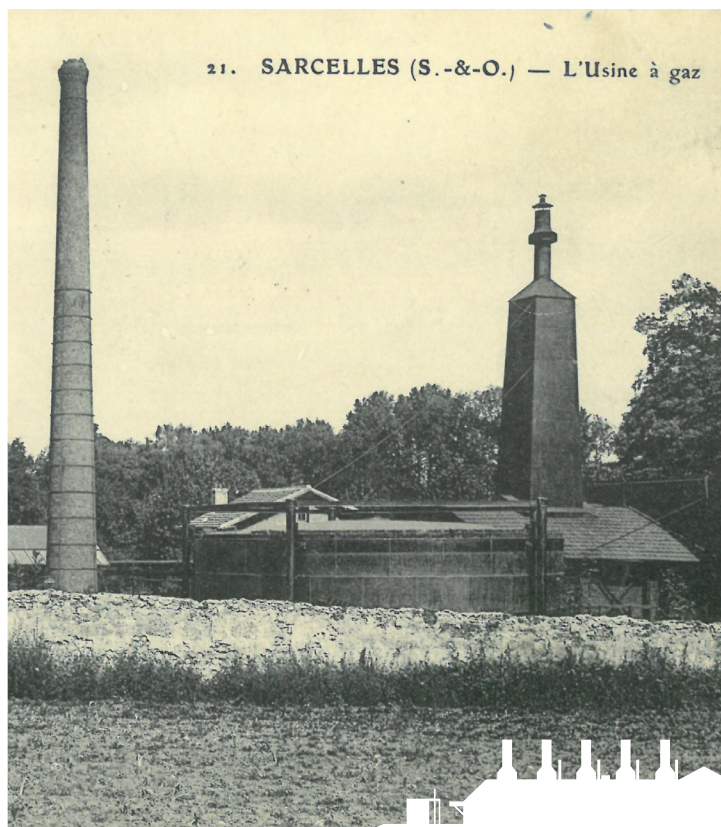
La révolution industrielle s'est déroulée aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles en plusieurs phases. Les historiens distinguent d'ailleurs une première révolution, caractérisée par l'utilisation de la machine à vapeur puis une seconde marquée par l'essor de l'utilisation de l'électricité, du pétrole, de la mécanique et par la création du moteur à combustion. Ce progrès des techniques industrielles a apporté des changements considérables dans l'exploitation des cours d'eau. En quelques années, de nombreuses industries s'installent le long du Croult et du Petit Rosne : tanneries, teintureries, conserveries, blanchisseries, fabriques diverses, etc. Elles profitent d'une eau gratuite, celle de la rivière, et surtout il est possible d'y rejeter sans limite toutes sortes de polluants en toute impunité : chaux, ammoniacque, sulfate de plomb, acides, graisses, déchets organiques divers, etc.

À titre d'exemple, une fabrique de pansements antiseptiques, installée à Sarcelles dans les années 1900, pompait à elle seule 75.000 litres d'eau par jour dans le Petit Rosne. Autre exemple, entre Gonesse et Arnouville travaillaient 2.700 employés dans des dizaines de blanchisseries.

Ces éléments montrent à quel point l'exploitation de ces petits cours d'eau fut intense. À cette époque, peu de voix s'élevèrent ou s'alarment de l'état des rivières. Quelques rares articles de presse vont s'inquiéter de cette situation, comme « La Tribune de Seine-et-Oise » en 1904 qui parlera du Croult comme d'une « rivière empoisonnée » en précisant : « le Croult n'est plus qu'une coulée d'un liquide innommable pis qu'un égout, à cause de la présence d'une usine qui comprend : une fonderie de suifs traités par acide, une salaison de peaux vertes, une boyauterie de boucherie ».



Fabrique de pansements antiseptique à Sarcelles, années 1900 (carte postale)



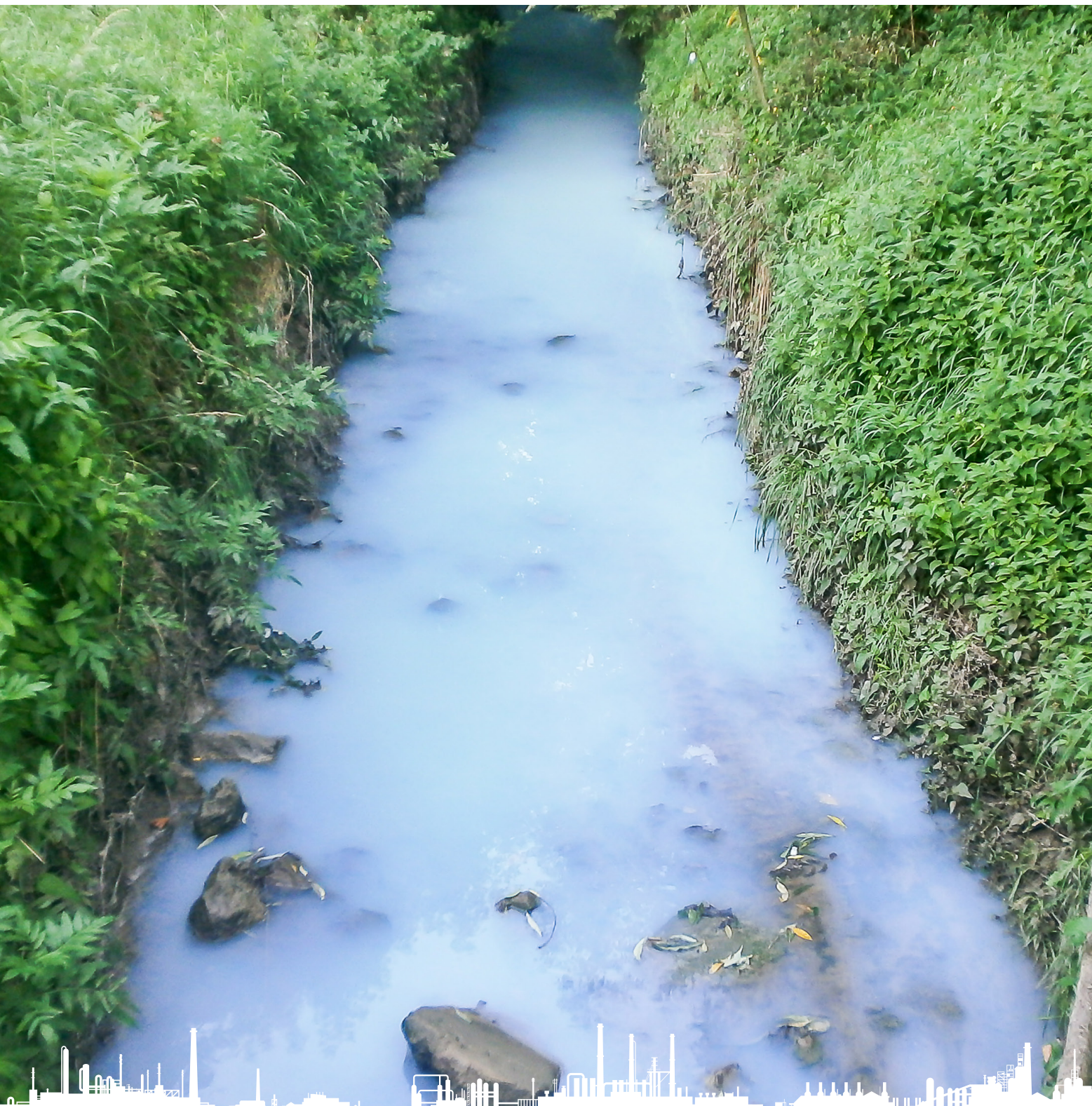
Face à ce développement, l'avenir des rivières n'a plus aucune importance et pour beaucoup, ces cours d'eau et leur lot de nuisance n'ont plus qu'à s'effacer voire disparaître. Pourtant de nombreux conflits d'intérêts surviennent entre usagers des cours d'eau. Certaines administrations tentent d'imposer aux industriels des procédés d'épuration de leurs rejets afin de minimiser l'impact des pollutions. Mais le coût de ces techniques, encore balbutiantes, jugé trop important sera un frein à leur usage. Le problème est donc mis de côté. Ainsi, partout où cela a été possible et souhaitable, le Croult et le Petit Rosne ont été canalisés ou enterrés, actant de fait leur rôle d'égouts. Une confiance absolue en la capacité de l'homme à maîtriser la nature n'est pas étrangère à cette situation.

Usine à gaz à Sarcelles, années 1900 (carte postale)

AUJOURD'HUI DES MOYENS POUR UNE LUTTE DE TOUS LES JOURS

I Pollution à Saint-Brice-sous-Forêt

Le 20^{ème} siècle a été, essentiellement dans son dernier quart, celui d'un changement des mentalités en ce qui concerne les rivières. Il s'agit d'abord de constats simples : les pollutions industrielles ne disparaissent pas naturellement du milieu naturel. Elles y restent et continuent d'empoisonner l'eau, bien des années après qu'elles y aient été déversées. Partout en France, les mesures effectuées dans les sédiments des principaux fleuves montrent l'étendue des dégâts. Autre constat : l'homme ne peut maîtriser la nature à sa guise. Cachez les cours d'eau dans des tuyaux de béton et ils ressurgiront d'une façon ou d'une autre !



POLLUTION INDUSTRIELLES : **UNE HISTOIRE QUI DURE ?**

Aujourd'hui, plutôt que de combattre la nature en la polluant ou en essayant de l'éradiquer, l'homme tente de s'en faire une alliée, et redonne aux rivières leur place initiale. Pourtant la question de la pollution est toujours présente. Même si elles sont loin d'être les seules, les pollutions industrielles font toujours parler d'elles. Nous sommes pourtant dans une situation différente que les deux siècles passés. Des réglementations plus strictes sont imposées aux industriels et des technologies leur permettent de maîtriser leurs rejets polluants. Mais encore faut-il connaître ces réglementations et avoir les moyens financiers pour les mettre en place. Pour les grosses entreprises, cela est globalement réalisé et parfois de façon exemplaire.

La problématique des pollutions industrielles est devenue à notre époque plus complexe. Elle est, le plus souvent, le fait de petits industriels dont le principal problème est de maintenir une activité dans une configuration économique difficile. Ils n'ont que peu de disponibilité pour les questions environnementales d'autant plus qu'ils n'ont pas le sentiment d'avoir un impact réel.

De plus, les réglementations sont souvent très complexes et nécessitent le plus souvent de bonnes connaissances juridiques.

Ainsi chaque semaine voit son lot de pollutions industrielles.

Rien à voir avec la pollution quotidienne et continue évoquée plus haut. Il s'agit plutôt de pollutions ponctuelles, des « mini-marées noires » comme certains les appellent, dues essentiellement à des négligences qui ne relèvent que rarement d'un comportement volontairement criminel. Quelques exemples parleront d'eux-mêmes : fuite d'une cuve de fuel, lavage de matériel sur une aire reliée aux réseaux d'eaux pluviales, matériel de dépollution non entretenu et défectueux, dépôts de substances sur la voie publique emportées par la pluie jusqu'à la rivière, etc.

Le SIAH dispose d'une équipe d'astreinte qui intervient à chaque signalement. Chacune des pollutions détectées fait l'objet d'une enquête. Des moyens sont déployés pour, avant tout, limiter la pollution avec la pose de boudins absorbants par exemple. Les pompiers et le SIAH agissent généralement ensemble. En parallèle, des techniciens remontent le long du cours d'eau ou des réseaux d'eaux pluviales, parfois à plusieurs kilomètres à l'amont pour déterminer l'origine de la pollution. Lorsque celle-ci est clairement identifiée, l'entreprise est contactée et en fonction de sa transparence et de sa bonne volonté des solutions seront mises en place pour éviter à l'avenir que la pollution ne se reproduise (voir articles pages suivantes). Des plaintes sont également régulièrement déposées par le SIAH. Les frais engagés pour réduire la pollution sont alors répercutés sur le pollueur qui devra en assumer le remboursement.

I Mise en place d'un barrage antipollution sur le Croult



les activités industrielles liées à l'automobile
sont parmi les plus nombreuses.

POLLUTIONS INDUSTRIELLES

BLOQUER LES POLLUTIONS À LA « SOURCE »

Depuis 2012, le SIAH a mis en place un plan d'action contre les pollutions industrielles. Comme les particuliers, les industriels sont eux aussi raccordés aux réseaux séparatifs des eaux usées et des eaux pluviales. Mais leurs rejets peuvent être, bien sûr, de par leurs activités autrement plus polluants que ceux d'une famille. On parle dans ce cas de rejets « non domestiques ». Afin de réduire les risques de pollution des cours d'eau ou le rejet de substances toxiques dans les égouts, des agents du SIAH s'attaquent au problème « à la source ». Décryptage.



POLLUTION INDUSTRIELLES : **BLOQUER LES POLLUTIONS À LA «SOURCE»**

Parmi les différentes pollutions dégradant les cours d'eau et plus largement le milieu naturel, les activités industrielles sont en bonne place. Même si l'on est loin de la situation dramatique que l'on a connue il y a quelques décennies (voir notre article en page 10), on observe quotidiennement de multiples pollutions ponctuelles.

Le cumul de ces faits participe considérablement à la dégradation des rivières et des zones humides. Même si le SIAH agit sur le terrain sur chaque pollution identifiée, il s'avère que ce travail fastidieux est sans fin. Tous les jours une nouvelle pollution survient...

Or, quoi de plus efficace que de s'attaquer à la racine du problème ? C'est le choix d'une approche préventive qui a été fait par le SIAH fin 2012 et qui se développe maintenant depuis plusieurs années.

Tout d'abord, il faut identifier les industriels à risque, c'est-à-dire ceux dont l'activité est susceptible de créer des rejets polluants. Ce n'est pas une mince affaire sur un secteur qui compte plus de 8.000 industriels ou assimilés. On peut citer à titre d'exemple : les restaurants (à cause des rejets de graisses), les garages et plates-formes d'activité de mécanique automobile, les imprimeurs, carrossiers, blanchisseries, aires de lavage, industries alimentaires, transporteurs, boucheries et abattoirs, salons de coiffure, métalleries, etc. La liste pourrait être longue mais ces quelques exemples montrent bien la diversité des situations rencontrées.



Exemple de cuisine industrielle

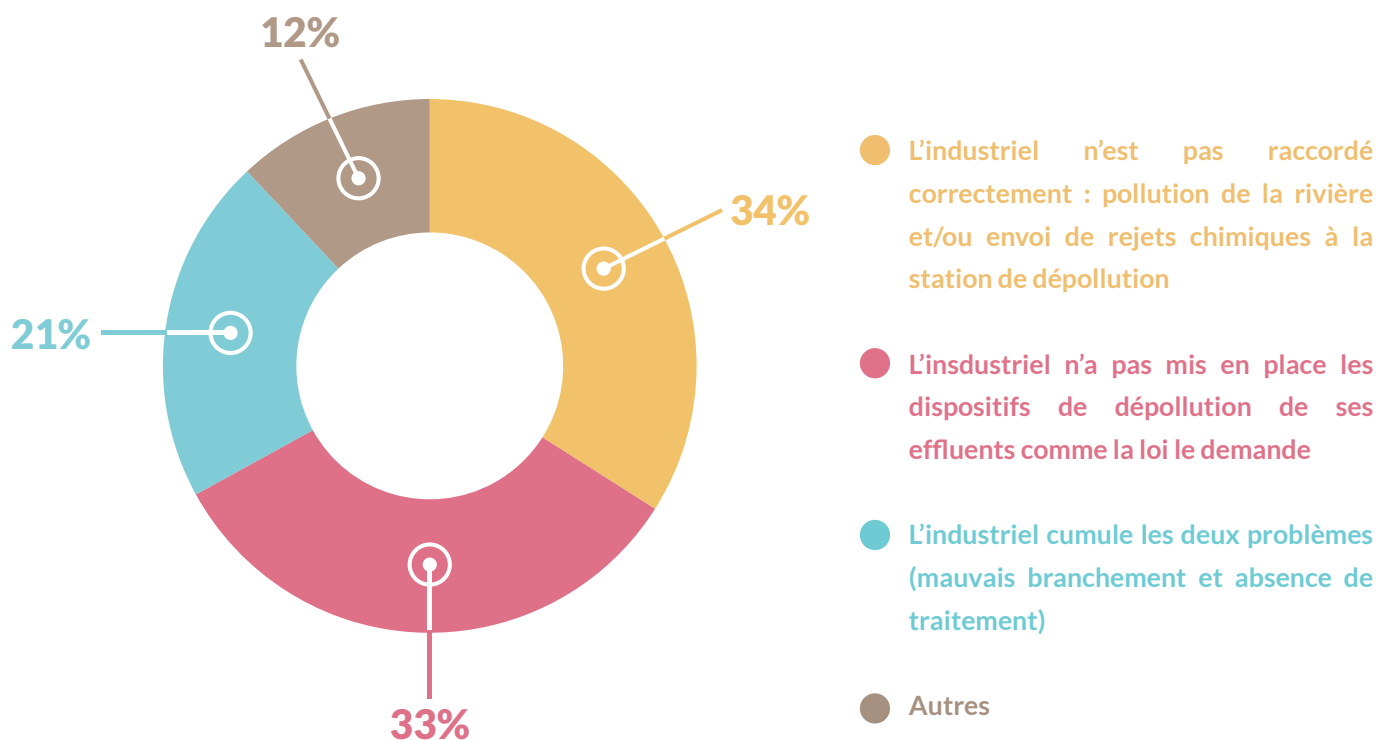
Il sont près de 1 000 à avoir été identifiés comme pouvant être susceptibles de rejeter des effluents « problématiques ». Pour le SIAH, le cap est le suivant : visiter les installations de chacun de ces industriels pour réaliser un diagnostic. En 4 ans, 592 établissements ont été diagnostiqués dans le cadre de cette démarche.

Une fois le contact pris avec le responsable de l'entreprise, des spécialistes interviennent sur le site pour inspecter les installations. En effet, en fonction de leurs activités, les industriels sont dans l'obligation de se doter d'équipements spécifiques (bac à graisses, séparateur à hydrocarbure, etc.) à même d'empêcher la partie polluante de leurs rejets de quitter l'établissement via les réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales (Code de la Santé Publique et Code de l'Environnement). Et c'est sur ce point précis que les industriels sont souvent en défaut. A ce stade, le SIAH va informer le responsable de l'établissement de la non-conformité de ses installations puis lui préciser les équipements à installer pour corriger la situation. Une assistance gratuite sera proposée à l'industriel non conforme pour l'aider à réaliser sa mise en conformité allant même jusqu'aux démarches administratives pour l'obtention d'une subvention par exemple ou pour l'obtention de son « arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques ».

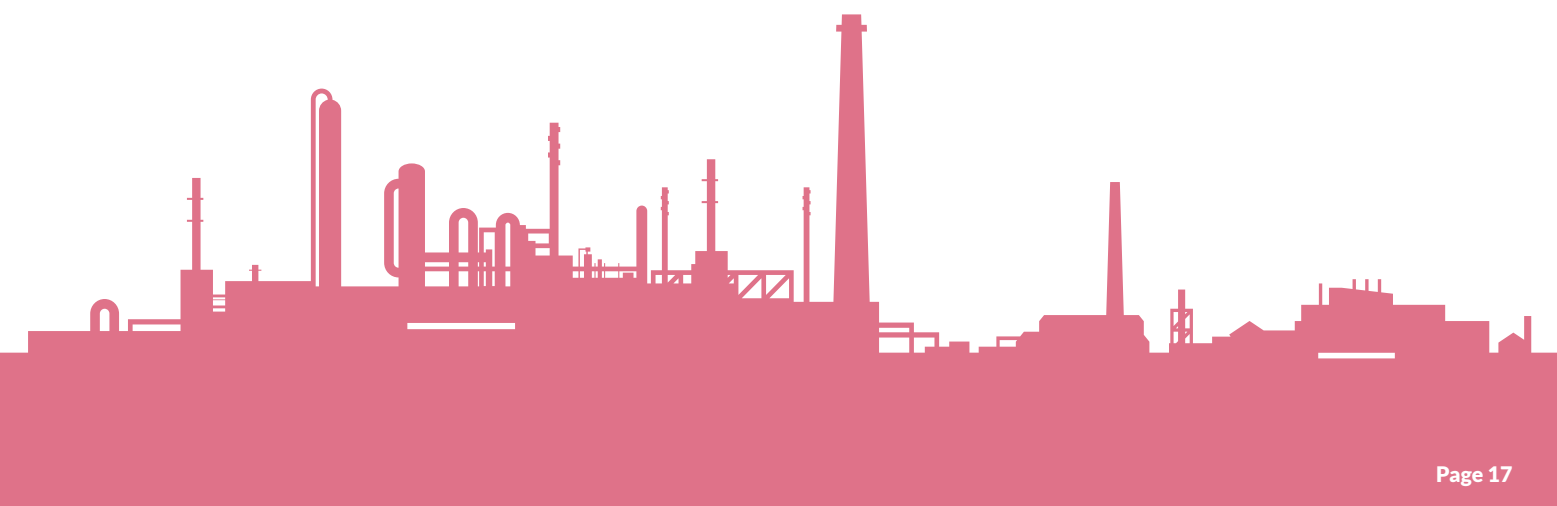


En effet, pour rejeter dans les réseaux d'assainissement, les établissements doivent obligatoirement avoir en leur possession cet arrêté. Ce dernier est délivré par le Maire de la commune sur laquelle l'établissement est implanté. Pourtant, peu d'industriels possèdent ce document, non pas par refus d'appliquer la loi mais bien souvent par méconnaissance de la réglementation.

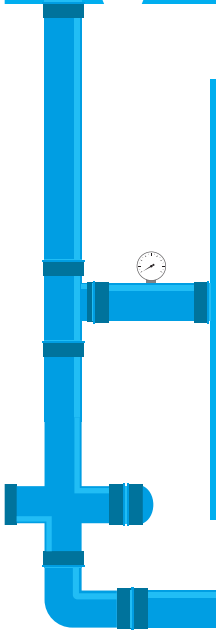
Quel constat peut-on tirer des 592 visites qui ont été réalisées jusqu'à présent ? Tout d'abord que sur l'ensemble, 294 établissements sont non conformes. Cela représente près de la moitié des industriels visités (49,6%). Les deux principaux problèmes rencontrés sont l'inversement des branchements aux réseaux de canalisations des eaux usées et des eaux pluviales et l'absence ou l'insuffisance de prétraitements des eaux usées ou pluviales avant leur rejet. Voilà donc pourquoi nos rivières sont assaillies de pollutions industrielles.



Globalement, le monde des industriels en France a plutôt bien évolué sur cette question environnementale. Dans l'est du Val d'Oise, les rivières sont peu visibles et ne sont donc pas toujours connues. Il est donc parfois difficile pour le responsable d'un atelier de réparation automobile, par exemple, de comprendre que son activité peut avoir un impact sur une petite rivière qu'il n'a jamais vue parce qu'elle passe à quelques centaines de mètres de son entreprise. De la même façon, la plupart des gens ignorent que ce qui est jeté dans le caniveau finit à la rivière. C'est donc principalement des actions d'accompagnement et de pédagogie qui permettront, à long terme de résoudre les problèmes de pollution des cours d'eau.



VOUS ET L'EAU

A vertical blue pipe with a horizontal branch to the right. A small circular gauge is attached to the horizontal branch.

Devenir ou être propriétaire d'une maison, qu'on y habite ou pas, passe par la gestion d'un ensemble de points essentiels : énergie, chauffage, isolation, toiture, etc.

Mais il en est un qui passe souvent inaperçu : le raccordement aux réseaux d'assainissement. Or c'est par là que vont s'évacuer les eaux des toilettes, du lave-linge, de la douche, des éviers, etc. De la même façon la question se pose en ce qui concerne les eaux de pluie, passant principalement par les gouttières pour être ensuite transportées par des canalisations.

Deux réseaux différents courent sous les voiries : les canalisations des eaux pluviales qui retournent à la rivière et les canalisations des eaux usées qui aboutissent à la station de dépollution. Il est donc capital d'être vigilant sur le bon raccordement de votre habitation à chacun de ces réseaux.

Une maison conforme doit être raccordée de la façon suivante : l'ensemble des eaux usées doit être collecté par les réseaux des eaux usées (égouts). Cela comprend également la machine à laver installée dans le garage ou les toilettes à l'étage qui ne doivent aucunement être raccordées à la gouttière (cas fréquents). Les eaux de pluie, quant à elles, qu'elles soient recueillies par des gouttières ou qu'elles s'écoulent sur le sol de votre propriété, doivent aboutir dans la canalisation des eaux pluviales. Deux eaux différentes, deux tuyaux différents : facile à comprendre mais pas facile à vérifier.

Or, en cas de vente de votre bien, le notaire vous demandera un certificat de conformité de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales. Important car l'acheteur sera informé que des travaux de mise en conformité seront nécessaires s'il achète votre bien. En effet, la loi est très claire : le bon raccordement d'une habitation est de la responsabilité de son propriétaire.

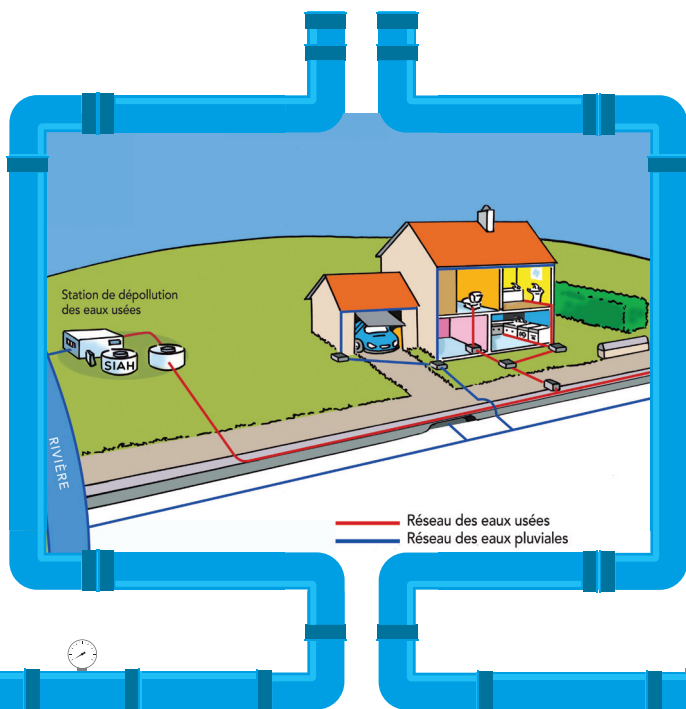
A complex network of orange pipes. It includes a horizontal pipe at the top with a gauge, a vertical pipe on the left, and several horizontal and vertical pipes at the bottom. A single drop of water is shown falling from a pipe on the left side.

QU'EST-CE QU'UN MAUVAIS BRANCHEMENT ?

Un branchement est considéré comme « mauvais » lorsque des eaux pluviales se déversent dans les canalisations d'eaux usées et/ ou inversement.



POURQUOI SÉPARER LES EAUX USÉES DES EAUX PLUVIALES ?



Les conséquences des mauvais branchements sont multiples. En effet, si la canalisation des eaux usées est raccordée à celle des eaux pluviales, les eaux usées iront se déverser directement dans la rivière et polluer celle-ci.

A l'inverse, si la canalisation des eaux pluviales est raccordée à celle des eaux usées, cet excédent d'eau dit « parasite » perturbera le traitement des eaux usées mis en place dans la station de dépollution. En période de pluie, les eaux parasites se mélangeront aux eaux usées et les dilueront. Ces changements vont déstabiliser les processus de traitement et par voie de conséquence coûter plus cher à la collectivité. En effet, les stations de dépollution sont financées via la facture d'eau.

De plus, comme on l'a vu plus haut, dans le cadre d'une vente, prouver le bon raccordement aux réseaux d'assainissement permet de fiabiliser l'achat. En effet, le futur acquéreur aura la preuve que des travaux de raccordement ne seront pas nécessaires afin de remettre le bien en conformité. Cela peut donc permettre de vendre son bien plus facilement.

Pour effectuer la vérification de la bonne séparation et de la bonne destination des eaux usées et des eaux pluviales, il est nécessaire de contacter l'organisme adéquat. Dans le cadre de ses missions, le SIAH intervient sur certaines communes* afin d'exécuter les tests et cela gratuitement. Ces contrôles consistent en un déversement de colorant biodégradable dans les toilettes, éviers, etc. afin de vérifier que le liquide coloré s'écoule correctement dans la bonne canalisation.

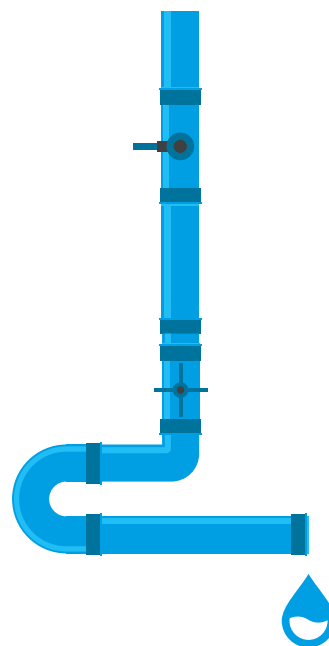
À l'issue de la vérification, un document est délivré justifiant le bon ou le mauvais raccordement du bien.

*Vous trouverez ci-dessous les communes sur lesquelles les agents du SIAH effectuent des contrôles :

Attainville, Baillet-en-France, Bouffémont, Bouqueval, Épiais-lès-Louvres, Ezanville, Fontenay-en-Parisis, Gonesse, Le Thillay, Mareil-en-France, Moisselles, Montsoul, Piscop, Le Plessis-Gassot, Roissy-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Witz, Villaines-sous-Bois, Villeron.

Pour les autres communes, n'hésitez pas à contacter votre Mairie ou votre Communauté d'Agglomération afin de vous renseigner sur les démarches à suivre.

COMMENT VÉRIFIER VOS RACCORDEMENTS ?



IDÉE EAU

JUIN 2017
46



S.I.A.H. des vallées du Croult et du Petit Rosne
Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 Bonneuil-en-France

01 30 11 15 15
info@siah-croult.org
www.siah-croult.org
@SIAH_Croult

